

agir. Maintenant qu'elles le font, il s'agit de savoir si d'autres États sont prêts, ainsi que nous l'avons demandé aux États-Unis et à l'Union soviétique, à faire preuve du même leadership. Il ne suffit plus d'attendre que les autres agissent. Qu'il s'agisse des armes chimiques, de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération, ou de la fidélité aux recommandations de l'Assemblée générale, l'évolution de la situation nous impose à tous des nouvelles obligations.

En fin de compte, sans la volonté générale nécessaire, ni le contrôle des armements ni le désarmement ne peuvent réussir. Il s'agit d'une question essentiellement politique, et la présente Session extraordinaire est l'occasion pour nous tous de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de la cultiver. Une confiance grandissante, de bonnes relations et la réduction des armements vont de pair; elles s'étayent mutuellement.

Il ne suffit pas que les institutions et les lois internationales demeurent en place; il faut qu'elles soient respectées dans la pratique par les États membres des Nations Unies.

La force de cette institution n'est pas la responsabilité d'un groupe de nations en particulier, mais bien celle de tous ses membres. Nous devons tous appuyer les Nations-Unies et non en saper les assises. Il ne faut pas demander à l'organisation de faire l'impossible. Nous devons lui fixer des objectifs réalisables et nous devons la doter des moyens pour les atteindre.

À cet égard, les interventions nombreuses que nous avons entendues à cette Session extraordinaire en faveur de la création d'un fonds en vue de réaffecter au développement les ressources tirées du désarmement, montre bien que l'on a pas su retenir la leçon des expériences précédentes. L'an dernier, un document final émis à l'issue de la Conférence sur le désarmement et le développement insistait sur le caractère multidimensionnel de la sécurité. Les participants ont rejeté, d'une part, tout lien direct entre le désarmement et le développement et, d'autre part, la création d'un fonds. Certaines nations comme le Canada disposent déjà de mécanismes permettant d'attribuer des fonds au développement; il en est de même de l'ONU et, déjà à l'heure actuelle, de nombreuses demandes émanent des pays en développement pour obtenir certaines ressources ainsi libérées.

De même que le contrôle des armements dans le contexte d'une sécurité accrue n'est pas le monopole des